



**LIGUE DU GRAND EST
DE FOOTBALL**

Au service du football

DISPOSITIF D'AIDE A L'EMPLOI 2026 / 2027

Présentation du 26 février 2026



**INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL**

Qualiopi
processus certifié
■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

**ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

DISPOSITIFS CREATION D'EMPLOI EN CDI



CUMULABLE



CUMULABLE SOUS
CERTAINES CONDITIONS



NON CUMULABLE



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

FAFA



FAFA EMPLOI 2026-2027

- ❑ Toutes les demandes doivent être saisies sur l'outil en ligne (onglet projet club) – penser à se mettre sur saison 2026-2027 et à prendre contact avec le référent Emploi de la LGEF.
- ❑ Les clubs en cours de financement ne sont pas concernés par ces modifications de financement et restent sur les modalités prévues lors de la création des dossiers
- ❑ Versement de l'aide en Saison 1 alignée sur les saisons 2, 3, 4 et 5 : 50 % en décembre et 50 % en juin
- ❑ Possibilité de bénéficier d'une deuxième aide FAFA Emploi dans les conditions suivantes (**projet non prioritaire – en attente décision BELFA mars 2025**):
 - le club a pérennisé le premier poste financé
 - le club est arrivé en fin de financement du premier poste



Les différents types de postes



RESPONSABLE ADMINISTRATIF/IVE

RESPONSABLE SPORTIF/IVE

RESPONSABLE ADMINISTRATIF/IVE ET RESPONSABLE SPORTIF/IVE

RESPONSABLE TECHNIQUE FEMININE

RESPONSABLE TECHNIQUE JEUNES : ECOLE DE FOOT ET / OU PREFORMATION

RESPONSABLE TECHNIQUE FUTSAL

Clôture des dépôts de dossier le 4 mai 2026

Les grands principes - l'éligibilité

Objectif : structurer le club pour pérenniser et développer son activité par la création **d'un poste de responsable**

- ▶ Accompagner la création d'emploi structurant (CDI) **à minima à mi-temps (17h30/semaine)** au sein des clubs amateurs de Football autour de 3 postes :

⇒ Responsable Sportive/Sportif / Technique

- (BMF minimum - Carte professionnelle - Licence Technique Régionale sous contrat)

ou

⇒ Responsable Administrative/Administratif

- (Diplôme bac +2 + Licence dirigeant)

ou

⇒ Responsable Administratif (ve) et Sportif (ve)

- (Diplôme bac +2 + BMF minimum - Carte professionnelle - Licence Technique Régionale sous contrat)

Ouverture aux diplômés du
CDSSA pour la saison 26/27

Rappel



Depuis 2025/2026, un club ayant déjà bénéficié du FAFA Emploi est éligible mais non prioritaire **sous 3 conditions cumulatives**:

- Le 1^{er} poste n'est plus en période de financement
- Le 1^{er} poste est pérennisé
- La nouvelle demande concerne un autre type de poste de responsable clairement défini

Postes déjà obtenus	Exemples de nouveaux postes éligibles
Responsable Administratif	Responsable Sportif
Responsable Sportif	Responsable Administratif
Responsable Sportif	Responsable Ecole de Football
Responsable Sportif	Responsable Sportif Féminin
...	...

EVOLUTION DU DISPOSITIF FAFA

2025/2026

1^{ère} saison
de financement

.....> 8 000 €

2^{ème} saison
de financement

.....> 8 000 €

3^{ème} saison
de financement

.....> 8 000 €

Orientations 2026/2027

(dans l'attente des derniers arbitrages du BELFA)

1^{ère} saison
de financement

.....> 12 000 €

2^{ème} saison
de financement

.....> 10 000 €

3^{ème} saison
de financement

.....> 8 000 €

4^{ème} saison
de financement

.....> 6 000 €

5^{ème} saison
de financement

.....> 4 000 €

Aide proratisée en fonction du
temps de travail



Financements complémentaires

(dans l'attente des derniers arbitrages du BELFA)

Valorisation de l'aide financière en lien avec les priorités fédérales

- ✓ **Majoration de 2.000€/** saison pour un poste tenu par une femme

Sur la base d'1 ETP

Valorisation des clubs formateurs

- ✓ **Majoration de 1.500€** (sur la base d'1 ETP) pour la première année du financement, si le club embauche un diplômé* de la saison 2024/2025 ou 2025/2026 et formé au sein de ce même club.

** Formation dispensée par la F.F.F (BMF / BEF / DESJEPS / BEPF / BEFF / CDSSA)*

Sur la base d'1 ETP

- ✓ Aide exceptionnelle à la seconde année d'apprentissage d'une **formation bi-qualifiante** du CFA des Métiers du Football (en l'absence d'aide de l'Etat)

Pour les contrats ayant débuté en 2025/2026 et 2026/2027

Aide de 400€ par mois sur une formation de niveau 4 (BMF BPJEPS)

Aide de 360€ par mois sur une formation de niveau 5 (BMF DEUST / CDSSA)

INFORMATIONS PRATIQUES

Prise de contact Club – Ligue

Déposer sa demande sur l'outil informatique FAFA (via Footclubs) prévu à cet effet au plus tard **le 4 mai 2026**

Recevoir l'accord de recevabilité et de conformité du Bureau Exécutif de la LFA **avant la date effective d'embauche** de la/du salarié.e

➡ Embauche à réaliser entre le 01/07/2026 et le 31/10/2026

Embauche des diplômés CDSSA (sortie de formation en janvier 2027)

➡ *Possibilité de déposer un dossier pour la campagne 2026/2027, en embauchant le salarié titulaire du CDSSA au 1er janvier 2027*

Rétroplanning de la campagne 26-27

Rencontre obligatoire du club avec le référent emploi de la ligue

1

19 février 2026

Webinaire national
« Financer un emploi
dans son club »

=> Présentation du
dispositif FAFA Emploi
2026/2027

2

16 Mars 2026

Ouverture de la
plateforme

Début des dépôts de
dossiers par les clubs
et des traitements
par Ligue

3

4 Mai 2026*

Fin de dépôt des
dossiers sur l'outil
par les clubs

*Particularités
territoriales
éventuelles

4

15 Mai 2026

Remontées à l'IEFF
des dossiers classés
par Ligue

5

Traitement des
dossiers par l'IEFF
puis validation par
la Commission
FAFA Emploi et le
BELFA

6

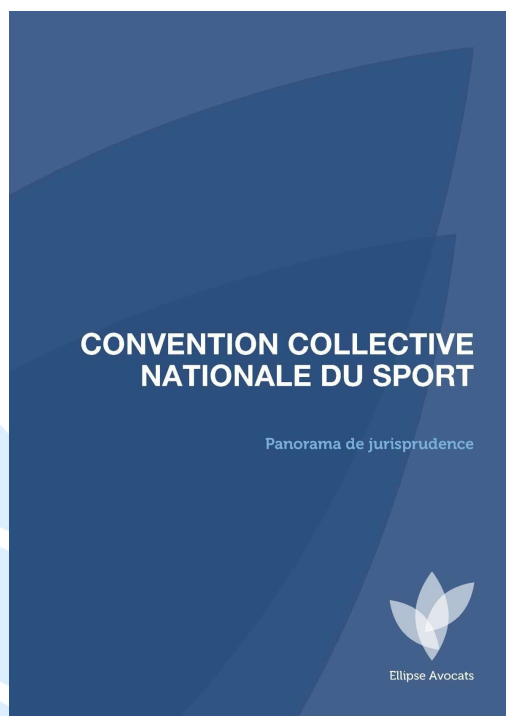
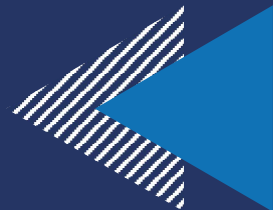
Mi Juin 2026

Réponses aux clubs



**Le service emploi reste à
votre disposition pour
vous accompagner**

Coût de l'emploi



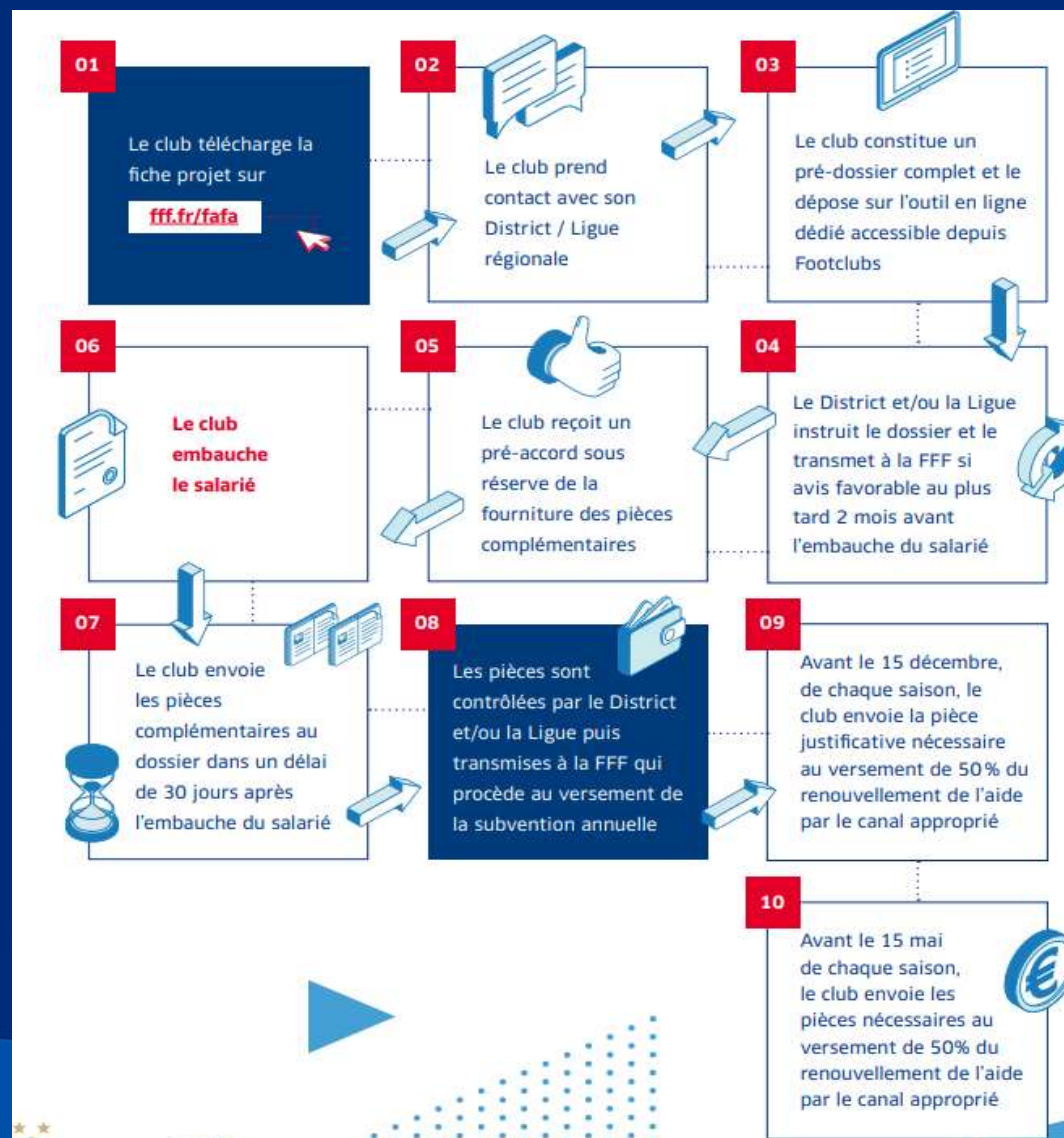
Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)

Groupe 3 – Technicien

SMC: 1 997,87 € brut / mois

Charges de personnel + charges patronales : environ 27 000 € pour un groupe 3 à 35 heures

CHEMIN DE VIE D'UNE SUBVENTION FAFA EMPLOI





Formation en distanciel

* Effectué par un membre du bureau

Gérer l'emploi dans son club:

- Les fondamentaux (**asynchrone**)

<https://maformation.fff.fr/formation/155-gerer-l-emploi-de-son-club.html>

- La boîte à outils (**format 2h en visio**)

<https://maformation.fff.fr/formation/155-gerer-l-emploi-de-son-club.html>

Protéger nos licenciées (capsules 3*20')

<https://maformation.fff.fr/formation/145-protger-nos-licenciées-et-licence.html>

Pièces administratives obligatoires à fournir lors de la constitution du dossier FAFA Emploi

Le projet de contrat de travail

La Déclaration Sociale
Nominative (si le club est
déjà employeur)

L'organigramme daté
dans lequel figure le ou
la salarié.e

Le projet de fiche de
poste

Le compte de résultat N-1
et le budget prévisionnel
sur 5 ans daté et signé

Le niveau de trésorerie
daté et signé

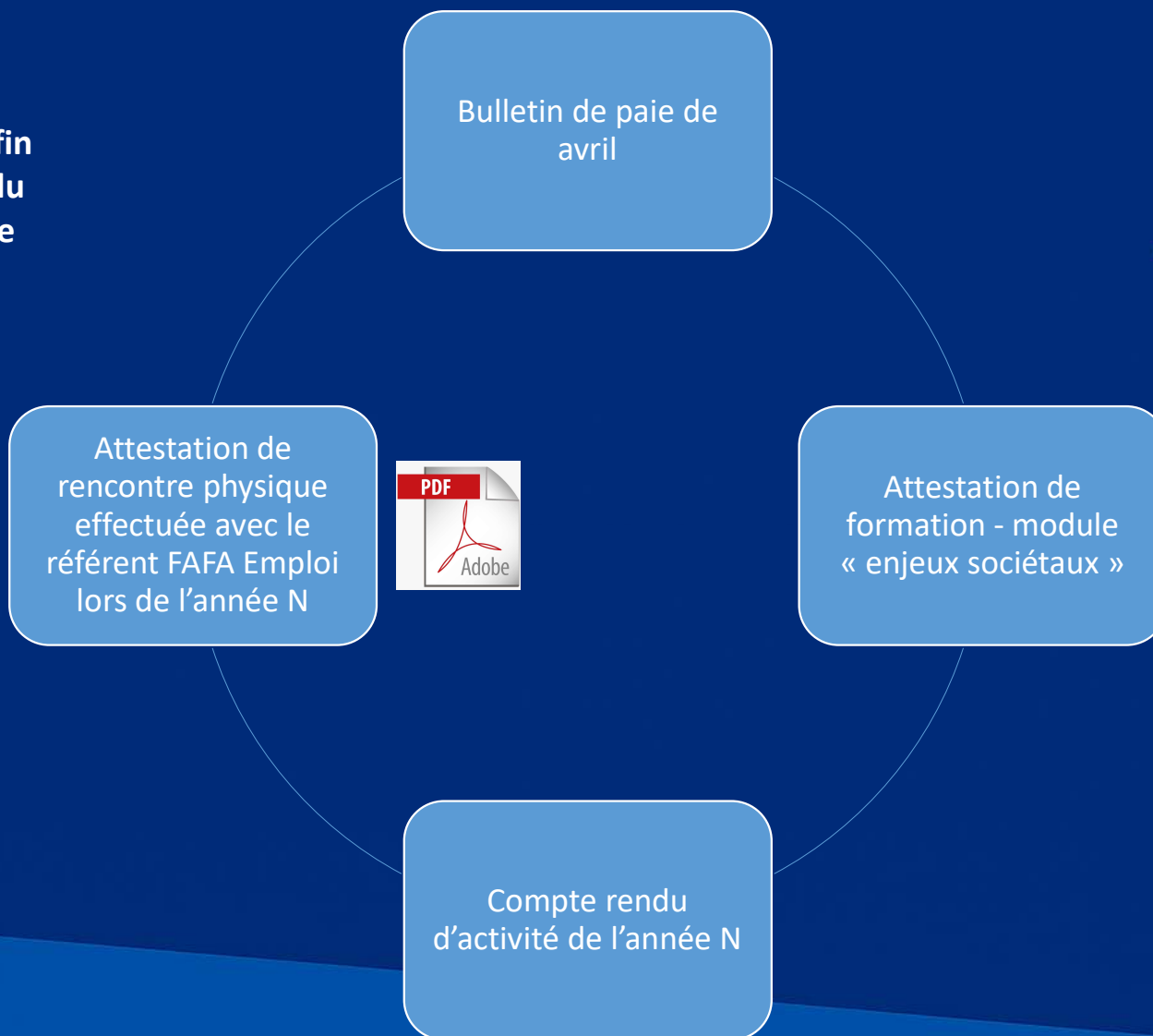
Le projet club (projet
associatif et/ou sportif)





<https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/authentification>

**Pièces administratives
obligatoires à fournir en fin
de saison dans le cadre du
renouvellement de l'aide
FAFA Emploi**



► Remplacement du / de la salarié(e)



- Le contrat de travail du nouveau collaborateur daté et signé par le représentant du club et la/le salarié.
- Le CV du nouveau collaborateur
- La fiche de poste du nouveau salarié dûment datée et signée par le représentant du club et la/le salarié.e
- La copie des diplômes universitaires et/ou sportif du nouveau salarié
- Si le nouveau poste intègre du sportif, la copie de la carte professionnelle
- Les documents attestant de la cessation de l'activité du dernier salarié

DOCUMENTS A
TRANSMETTRE DANS
LES 3 MOIS À LA
SUITE DU DEPART DU
SALARIE



**LIGUE DU GRAND EST
DE FOOTBALL**

Au service du football

ANS 2026 / 2027

 **AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**



L'Agence Nationale du Sport (ANS) volet Emploi a plusieurs objectifs:

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive
- Le développement de la pratique sportive et de l'encadrement pour les femmes et les jeunes filles
- L'accompagnement des politiques d'accueil des scolaires
- La mutualisation des emplois
- La promotion des actions citoyennes

**Dossier à
réaliser sur
mon compte
asso avant le
31/05/26**



ANS + FAFA EMPLOI

Aide sur 3 ans
pour un montant
total de 8 000 €/an
(temps plein)

ANS SANS FAFA EMPLOI

Aide sur 3 ans
pour un montant
total de 12 000
€/an (temps
plein)

Les Obligations annuels en cas d'aide ANS

POUR LES CLUBS :

✓ DÈS LE DÉBUT DU FINANCEMENT :

- Transmettre les éléments administratifs (contrat, carte professionnelle, fiche de poste...)

✓ EN FIN D'ANNÉE :

- Transmettre la DSN et les bulletins de salaire
- Compléter le compte rendu financier d'utilisation de la subvention sur le compte asso

✓ A CHAQUE ANNÉE DE RENOUVELLEMENT :

- Transmettre l'attestation de maintien dans l'emploi

➔ EN CAS DE MANQUEMENT : REMBOURSEMENT TOTAL OU PARTIEL DE LA SUBVENTION ET ARRÊT DE LA CONVENTION

L'AGENCE PROCÈDERA À DES AUDITS À LA DEMANDE DE LA DIRECTION DES SPORTS

Référénts EMPLOI		
Département	Référént	Adresse mail
DRAJES	Samuel ROUYER	samuel.rouyer@region-academique-grand-est.fr
ARDENNES	Hervé ROBERT	herve.robert@ac-reims.fr
AUBE	Alexis DEBOU	Alexis.Debou@ac-reims.fr
MARNE	Lucie LEFEVRE	lucie.lefevre@ac-reims.fr
		ce.sdjes51.sports@ac-reims.fr
HAUTE MARNE	Frédéric WALCZAK	frederic.walczak@ac-reims.fr
MEURTHE-ET-MOSELLE	Aurélie HOSTE	aurelie.hoste@ac-nancy-metz.fr
		ce.sdjes54.emploi-insertion@ac-nancy-metz.fr
MEUSE	Gilles LECLER	gilles.lecler@ac-nancy-metz.fr
MOSELLE	Marie José BRUNET	marie-jose.brunet@ac-nancy-metz.fr
BAS-RHIN	France POUZOLET	france.pouzoulet@ac-strasbourg.fr
		sports.sdjes67@ac-strasbourg.fr
HAUT RHIN	Frédéric HALBWACHS	frederic.halbwachs@ac-strasbourg.fr
VOSGES	Jean Baptiste HENRIOT	jean-baptiste.henriot@ac-nancy-metz.fr



**LIGUE DU GRAND EST
DE FOOTBALL**

Au service du football

GRAND EST VIE ASSOCIATIVE 2026 / 2027



GRAND EST EMPLOI VIE ASSOCIATIVE

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/grand-est-emploi-vie-associative/>

Sont éligibles à l'aide :

- **Les emplois de développement,**
- **de coordination**
- **d'encadrement de personnel** résultant d'une création nette de poste en CDI.

L'aide régionale peut être mobilisée à partir d'un mi-temps minimum, correspondant au moins à la moitié de la durée légale de travail effectif des salariés à temps complet.

Montant de l'aide régionale

Votre montant d'aide maximal est de 23 000 €. Les montants maximums sont :

- **Pour les frais de personnel 14 000 € en € HT ou TTC** (si non assujetti à la TVA), versée en deux fois (50% la première année puis 50 % la seconde année)
- **Bonus emploi d'un jeune de – 26 ans ou d'un salarié de + 50 ans : 3 000 €** (versé au cours de la première année)
- **Bonus ruralité et environnement: 3 000 €** (versés au cours de la première année)
- **Pour le bonus d'aide à la formation aux enjeux environnementaux :**
Plafond à hauteur de **3000 €** (versé sur présentation d'un devis, taux d'aide de 50% sur le montant du devis présenté)).

Toute demande doit faire l'objet du dépôt d'un dossier en ligne sur [Portail des demandes d'aides](#)

La Région doit être sollicitée, via le téléservice, **au plus tôt 3 mois avant la création du poste et au plus tard 3 mois après la création du poste en CDI.**



Simulation coût de l'emploi



SIMULATION GROUPE 3 CCNS (avec aide de l'ANS à hauteur de 8 000 €/ an sur 3 ans)	N	N+1	N+2	N+3	N+4
FAFA Emploi	12 000 €	10 000 €	8 000 €	6 000 €	4 000 €
ANS EMPLOI	8 000 €	8 000 €	8 000 €		
Coût de l'emploi	27 000 €	27 000 €	28 000 €	28 000 €	29 000 €
Cout restant du par l'employeur	7 000 €	9 000 €	12 000 €	22 000 €	25 000 €
Majoration: Dispositif d'aide au Football Féminin	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Majoration : Dispositif d'aide diplômés	1 500 €				
Cout restant du par l'employeur	3 500 €	7 000 €	10 000 €	20 000 €	23 000 €



Les montants présentés dans le tableau correspondent à des aides pour un contrat à temps plein.
Les montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des budgets disponibles et des décisions des commissions



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS

Faire une simulation du coût de l'emploi:
<https://crdla-sport.franceolympique.com/art.php?id=34277>



LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL



Profession Sport et Loisirs Grand Est

PSL Grand-Est est un organisme dont la vocation est de soutenir, promouvoir et pérenniser l'emploi dans les métiers du sport et de l'animation, notamment par la mutualisation des moyens et des ressources.

Ainsi, une convention de partenariat a été signée en 2017 entre PSL et la LGEF afin :

- d'accompagner les associations affiliées à la FFF dans leur démarche de professionnalisation.
- Faciliter l'accès à l'emploi au sein des clubs de Football
- Développer des services « supports » notamment administratif et de gestion venant en appui aux dirigeants des clubs
- Echanger et diffuser de l'information sur la fonction employeur.

Par conséquent, un tarif préférentiel sont proposées par les structures locales PSL ci-dessous sur les services tels que:

- Des conseils en matière de droit du travail
- Des modèles de contrats de travail adaptés aux situations concrètes d'emploi
- Le calcul et l'édition des bulletins de salaire
- La télétransmission des charges par la DSN
- La facilitation des démarches d'adhésions à la complémentaire et à la prévoyance
- L'explication sur la CCNS et son application concrète

Les contacts PSL dans le Grand-Est

- PSL Marne à Châlons-en-Champagne: 03 26 26 97 57
- APASSE 10 à Troyes: 03 25 45 28 88
- GESAM 55 à Bar le Duc: 03 29 77 25 25
- GESAL 54 à Villers les Nancy: 03 83 51 68 59
- GEMS à Vergy: 06 70 94 00 50
- PSA 88 à Epinal: 03 29 35 06 70
- PSL Alsace à Colmar: 03 89 41 60 43

Le réseau PSL n'étant pas représenté dans les Ardennes et la Haute-Marne, les associations intéressées sont invitées à se rapprocher des structures PSL de la Marne et de l'Aube.



cartographie : www.comersis.com

Rappel : Groupements d'employeurs





**LIGUE DU GRAND EST
DE FOOTBALL**

Au service du football

INDICATEURS FAFA EMPLOI

FAFA >
FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

Impact de l'emploi sur le nombre de licenciés

Des chiffres intéressants notamment sur la féminisation...

	Tous clubs confondus		Club disposant d'un FAFA Emploi	
	Evolution du nombre de licenciés	Evolution du nombre de licenciées	Evolution du nombre de licenciés	Evolution du nombre de licenciées
Entre 20/21 et 24/25	25 %	41%	30%	60%
Entre 21/22 et 24/25	12%	21%	20%	33%
Entre 22/23 et 24/25	7%	12%	12%	18%

A retenir :

- Un club disposant d'un FAFA Emploi voit une augmentation de son nombre de licenciés et plus particulièrement des licenciées féminines
- Plus l'emploi est sur la durée, plus l'augmentation sera importante

Impact de l'emploi sur les dispositifs fédéraux (Représentation)

	Nombre de clubs lauréats/ adhérents	Nombre de clubs employeurs lauréats/adhérents	% de clubs employeurs lauréats/adhérents
	247	157	64%
	24	19	79%

A retenir :

- Un club employeur sera plus investi dans les différents projets fédéraux qu'un club non-employeur

Impact de l'emploi sur les dispositifs fédéraux (Taux de pénétration)

9 304 clubs non-employeurs

4 660 clubs non-employeurs de plus de 100 licenciés

2 659 clubs employeurs



10%

19%

47%



7%

13%

51%



6%

11%

31%

A retenir :

- Un club employeur sera plus investi dans les différents projets fédéraux qu'un club non-employeur

CONTACT



**Florent
GOSSELIN**

fgosselin@lgef.fff.fr

06.88.73.84.53



Evan GENDRON

egendron@lgef.fff.fr

06 52 29 49 47



LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL



QUESTIONS